

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 82 (1987)

Heft: 1

Artikel: Prendre des mesures : la position des conservateurs cantonaux

Autor: Baertschi, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Massnahmen treffen

Die Vereinigung der Schweizer Denkmalpfleger hat sich an einem Kolloquium über den «Umgang mit geschädigten Steinen» vom 14. November 1986 in Bern besorgt gezeigt über die akute Gefährdung der historisch wertvollen Bauten aus Natursteinen. Ursache des immer schneller werdenden Zerfalls sei die Luftverschmutzung in Verbindung mit der natürlichen Verwitterung und unsachgemässen Renovationen. Deshalb könnten unsere Denkmäler nur dann wirksam geschützt werden, wenn die in der Luft vorkommenden Schadstoffe rasch und drastisch reduziert würden. Oberstes Ziel jeder Pflegemassnahme müsse sein, die originalen Werkstücke zu sichern und zu erhalten. Denn die Werke unserer Vorfahren liefen immer mehr Gefahr, nur noch als Kopien überliefert zu werden.

Die von Pierre Baertschi (Genf) präsidierte Vereinigung, der die kantonalen Denkmalpfleger angeschlossen sind und die vor allem dem Erfahrungsaustausch dient, hob daher in einer abschliessenden Resolution hervor, dass die Grundlage jeder Erhaltung ein gewissenhafter Gebäudeunterhalt sei. Wo Schäden behoben werden müssten, dürfe nicht ein neues, «schönes» Gebäude Ziel der Bemühungen sein. Vielmehr gehe es darum, ein Original – nur ein historisch überliefertes Werk könne als solches gelten – mit minimalen Eingriffen vor dem weiteren Zerfall zu schützen. Zudem verlangten die Denkmalpfleger geeignete Aus- und Weiterbildungsmöglichkeiten für Steinrestauratoren in der Schweiz. Auch müssten an das Material hohe Ansprüche gestellt werden bezüglich Zusammensetzung, Verträglichkeit mit dem Werkstein, Bearbeitbarkeit und Langzeitverhalten.

La position des conservateurs cantonaux

Prendre des mesures

L'Association des conservateurs suisses de monuments historiques a organisé le 14 novembre 1986 un colloque sur le thème «Mieux connaître la dégradation de la pierre». Elle s'est montrée préoccupée par les menaces aiguës qui planent sur les édifices en pierre de taille, présentant une valeur historique. Les causes de cette dégradation qui prend une ampleur croissante proviennent de la pollution de l'air et des effets des éléments naturels ainsi que de rénovations inappropriées.

L'Association des conservateurs suisses de monuments historiques (ACMH) groupe les représentants des divers cantons. Elle vise à permettre un échange d'expériences et à mieux faire connaître l'activité et les points de vue respectifs des conservateurs de notre pays. Ce faisant, ces derniers souhaitent favoriser tous les efforts engagés chez nous pour la conservation du patrimoine architectural et historique. Le comité actuel comprend les conservateurs cantonaux de Bâle-Ville (A. H. Wyss), Thur-

govie (J. Ganz), Grisons (H. Rutishauser) et Genève (P. Baertschi).

Points essentiels

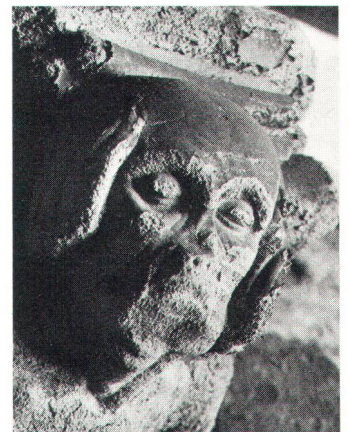
Des discussions tenues lors du colloque de Berne – ressort un certain nombre de points sur lesquels l'ACMH entend attirer l'attention:

- *l'entretien régulier d'un bâtiment est fondamental pour toute conservation;*
- *lorsque des réparations s'imposent, il ne faut pas s'appliquer à rétablir un «bel» édifice, quasiment neuf; il faut au contraire*

chercher, par une intervention minimale, à préserver les parties qui présentent un caractère original d'une future dégradation;

- *il convient d'organiser prioritairement en Suisse, des possibilités de formation complémentaire ou continue pour les personnes appelées à restaurer la pierre.*

Suite à des discussions approfondies menées à l'appui d'exemples concrets concernant la molasse – une pierre particulièrement menacée – la résolution suivante a été prise par l'Association des conservateurs: «L'ACMH est profondément préoccupée par l'importance croissante des atteintes que l'on peut observer sur tous les matériaux de construction exposés à l'air libre. Les pierres naturelles – et plus particulièrement les molasses – d'un usage courant dans les bâtiments à valeur historique, posent un problème de par leur importance. Les approches effectuées à l'aide de méthodes scientifiques, dont le développement doit être encouragé, confirment que, outre l'érosion naturelle et les interventions inappropriées, la pollution de l'air est une cause de dégradation de la pierre. Les mesures de restauration, qui s'imposent en suscitant de grands frais, sont en nette augmentation; elles ne doivent pas nous faire croire que des menaces croissantes planent



Alerte à la croissante pollution de l'air.

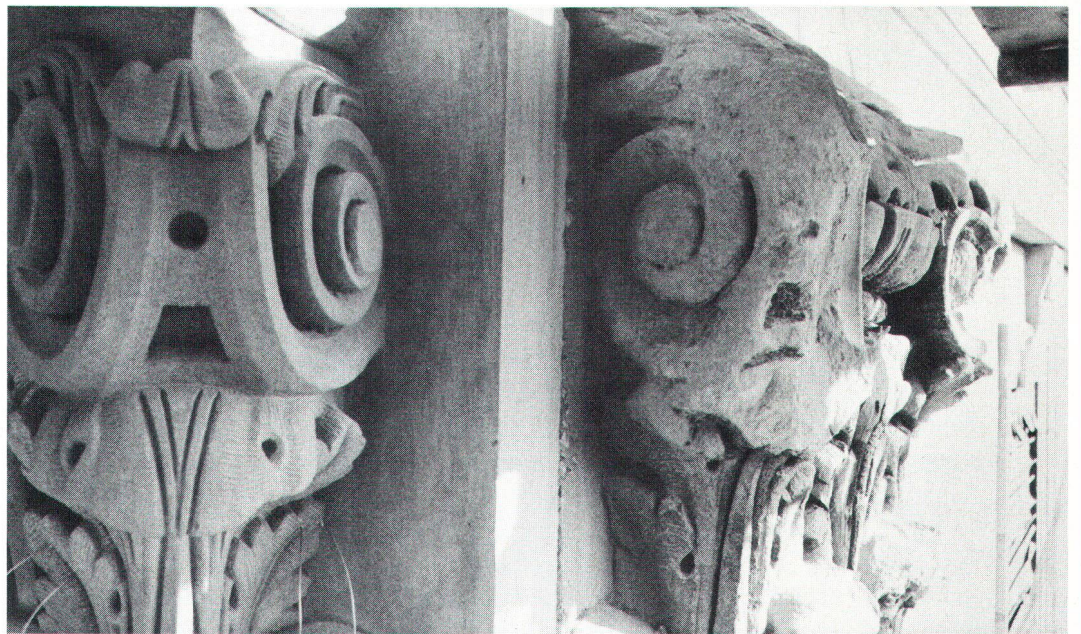
Mahnmal fortschreitender Luftverschmutzung (Bild Stähli).

sur notre patrimoine historique, au point de ne pouvoir plus transmettre à l'avenir que de pâles copies. L'Association des conservateurs de monuments historiques affirme catégoriquement que nos monuments ne sauront être protégés efficacement que par la réduction notable, et intervenant rapidement, des produits polluants dispersés à l'air libre.

Maintenir l'original

L'ACMH, bénéficiant d'une expérience largement tirée de considérations pratiques, s'est préoccupée des mesures effectives à prendre dès maintenant face aux dégradations de la pierre. Elle tient à rappeler que, d'une part, chaque monument possède le caractère d'un objet *original* et que, d'autre part, seule peut être considérée comme monument une œuvre transmise par le cours de l'histoire. Les éléments constitutifs, la forme originale, les pellicules picturales ainsi que les marques de l'outil dans leurs détails, tout comme l'empreinte de l'artisan, sont indissociables du monument, tout comme les traces intervenues au cours du temps. Le but ultime de chaque *mesure de protection* est l'entretien ainsi que la conservation du modèle original qui nous a été transmis au cours de l'histoire.

L'Association des conservateurs suisses de monuments historiques affirme que, partout où cela est possible, les pierres qui font partie intégrante de monuments historiques doivent être conservées dans leur substance originale. D'où l'importance de l'entretien ordinaire d'un bâtiment, afin de pouvoir le protéger à titre préventif avant que les dommages ne prennent de l'importance. L'entretien de parties originales doit également être envisagé en priorité lorsque des pierres sont déjà endommagées. Le but premier des mesures à prendre est le *retardement d'un processus de dégradation* et non pas la restitution d'une «belle» surface quasiment neuve. La dimension des interventions doit être réduite au minimum; il s'agit



Les copies (à gauche) doivent être l'exception, la protection des originaux restant la règle (photo Baertschi).

Kopien (links) sollten die Ausnahme, der Schutz von Originalen (rechts) muss die Regel bilden (Bild Baertschi).



Pour restaurer une pierre dégradée, il faut des tailleurs et sculpteurs très compétents (photo Baertschi).

Um zerfallene Steine behandeln zu können, bedarf es spezifischer Kenntnisse von Bildhauern und Steinmetzen (Bild Baertschi).

de garder des possibilités d'interventions suffisantes pour les mesures qui resteront à prendre lors de l'intervention des générations à venir (intervention minimale = réversibilité maximale).

Formation artisanale

De hautes exigences doivent être formulées pour les *matériaux* utilisés pour la conservation et la consolidation en ce qui concerne la connaissance exacte de leur composition, leur comportement avec le matériau d'origine, leur mise en œuvre, leur durabilité; face à des produits miracles peu éprouvés, il convient d'être extrêmement prudent. Seuls des artisans expérimentés et connaissant dans le détail les particularités de chaque pierre devraient pouvoir accomplir de telles tâches particulières. Des connaissances acquises en plus de la *formation artisanale* traditionnelle des tailleurs de pierres et des sculpteurs sont nécessaires pour des édifices historiques bâtis en pierre. L'Association des conservateurs suisses de monuments historiques demande l'organisation dans notre pays de possibilités de formation complémentaire ou continue, pour l'heure inexistantes, ceci pour les personnes appelées à restaurer la pierre.»

Pierre Baertschi